

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 67/39/SPCG autorisant «Electricité de Djibouti» à contracter un découvert bancaire 'de 80 millions de francs: Djibouti pour l'année: 1967

n° 67/39/SPCG

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
12 avril 1967

Numéro JO
n° 5 du 01/05/1967

Date du numéro
1 mai 1967

TEXTE INTÉGRAL

Est adoptée et rendue exécutoire la délibération n° 171 du 15 février 1967 annexée, adoptée par le Conseil d'administration '«Electricité de Djibouti» et autorisant le Président du Conseil d'administration à contracter un découvert bancaire de 80 millions de francs Djibouti auprès des organismes bancaires de la place, pour permettre la reconstruction de son réseau électrique.